

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

# SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, les bons réflexes pour votre assurance santé.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER  
D'UNE COUVERTURE SANTÉ  
SIMPLE ET GRATUITE**

Vous avez juste à vous inscrire sur  
le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)  
et suivre les démarches indiquées.

**ameli.fr**



## → VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE

**Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement** de vos frais de santé, vous devez vous inscrire à l'Assurance Maladie française, gratuite pour les étudiants.



- 1 **INSCRIVEZ-VOUS** sur le site dédié à l'accueil des étudiants dès votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur : [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



- 2 **DÉPOSEZ** vos pièces justificatives obligatoires :
- une attestation de scolarité pour l'année en cours
  - un justificatif d'identité
  - un justificatif d'état civil
  - un relevé d'identité bancaire (IBAN)
- Il pourra vous être demandé des pièces complémentaires en fonction de votre pays d'origine.
- Retrouvez toutes les informations** sur [ameli.fr](http://ameli.fr), rubrique « Vous venez étudier en France ».



- 3 **CRÉEZ** un compte personnel sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) dès réception de votre N° de Sécurité sociale et demandez votre carte Vitale.



- 4 **DÉCLAREZ UN MÉDECIN TRAITANT** lors de votre première consultation.



- 5 **POUR OPTIMISER VOS REMBOURSEMENTS DE SANTÉ**, choisissez une assurance complémentaire santé.

**Si vous étiez déjà étudiant en France en 2017-2018**, vous restez affilié à votre mutuelle étudiante jusqu'au 31/08/2019, même si vous changez de lieu de résidence.

**VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?  
C'EST SIMPLE ET RAPIDE !**

### PAR MAIL

Connectez-vous sur votre compte [ameli](http://ameli.fr), rubrique « Ma messagerie ».

### PAR TÉLÉPHONE

**36 46** Service 0,06 € / min  
\* prix appel

### EN VOUS RENDANT

dans votre caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM).